
Procès-verbal 1/2026
De la séance ordinaire du
Conseil intercommunal du réseau AJERCO
Jeudi 7 mai 2026

* * * * *

Salle du Collège Léman
Chemin des Collèges 5, 1143 Apples

La séance est ouverte à 19h05

Présidence : Lionel Tissot

Secrétaire : Nadia Presti

Listes de présences :

Communes (délégations municipales) : 14 communes représentées (c.f. liste annexée)

Communes (délégations législatives) : 13 communes représentées (c.f. liste annexée)

CODIR :

7 membres présents
• M. Yves Jauner, président • Mme Caroline Jaugey, vice-présidente • Mme Barbara Busigny • M. François Delay • Mme Nicole Reymond • Mme Florence Texier-Claessens • Mme Justine Widmer

Liste des communes et personnes excusées :

Commune excusée : 2 (c.f. listes annexées)

Communes absentes : 4 (c.f. listes annexées)

Personnes excusées : 3 (c.f. listes annexées)

Personnes absentes : 8 (c.f. listes annexées)

1. Bienvenue

Monsieur Lionel Tissot préside la séance et déclare la séance ouverte à 19h05.

Il souhaite la bienvenue aux délégué.e.s des communes présentes et remercie la Commune de Hautemorges pour son accueil dans la salle du Collège Léman ainsi que pour la préparation de l'apéro à l'issue de la séance.

Il rappelle aux personnes présentes de se lever lorsqu'elles prennent la parole et de donner leur nom et celui de leur commune afin de faciliter la prise du procès-verbal.

Il demande l'accord de l'assemblée pour enregistrer la séance, précisant que l'enregistrement sera supprimé après adoption du procès-verbal. Aucune objection.

2. Appel, Assermentation(s) éventuelle(s)

Les 19 communes et 27 délégué.e.s présents atteignent le quorum, permettant des délibérations valables.

Conformément à l'article 90 de la Loi sur les communes, il est procédé à l'assermentation de :

- **M. Christian Martinetti, Penthaz**
- **M. Jeremy Maillefer, Vufflens-la-Ville**

L'assemblée se lève.

Monsieur Lionel Tissot donne lecture de la formule de serment prescrite à l'article 9 de la Loi sur les communes. À l'annonce de leur nom, chacune des personnes citées ci-dessus prête serment.

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, aucune abstention ni vote contre.

4. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2025 (PV 2/2025)

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion sur le procès-verbal du 7 octobre 2025.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée du CI du 7 octobre 2025 est adopté à l'unanimité moins 2 voix d'abstention.

Le président remercie la secrétaire pour son travail ainsi que le président du CODIR pour la relecture.

5. Communications du bureau, courrier

Monsieur Lionel Tissot informe qu'il ne s'est pas représenté aux élections communales et qu'il s'agit vraisemblablement de sa dernière séance en tant que président du conseil intercommunal.

Il rappelle que :

- L'installation des autorités aura lieu le 25 août 2026 à Cossonay
- Une nouvelle présidence devra être désignée à cette occasion
- Nadia Presti accepte de poursuivre sa fonction de secrétaire
- Une nouvelle vice-présidence devra également être désignée

Monsieur Lionel Tissot donne lecture du courrier de Madame Elsa Magnenat concernant le traitement des vacances des délégué.e.s. (annexe 1).

Monsieur Yves Jauner informe que le CODIR a bien reçu un courrier de la Municipalité de La Chaux auquel il a été répondu. Selon ce qu'avait dit Monsieur Pourplanche, les vacances des délégué.e.s ont été prises en charge depuis l'année 2023-2024. Les personnes des commissions de gestion et finances, des commissions ad hoc ainsi que le bureau ont bien été défrayées par l'AJERCO et pas par les communes.

Monsieur Lionel Tissot explique que, dans la pratique pour l'année 2024-2025, les informations ont été relevées et transmises à la direction de l'AJERCO par le bureau du conseil à partir des listes de présence de chaque conseil. Ensuite, l'AJERCO a versé le montant correspondant à chaque commune afin que celles-ci défraient ses délégué.e.s. Pour les années de 2021 à 2023, les communes ont défrayé leurs conseiller.ère.s mais n'ont pas été remboursées par l'AJERCO ; techniquement si l'AJERCO rembourse les communes ces frais vont se retrouver dans les comptes et finalement dans le déficit à la charge des communes.

Monsieur Yves Jauner informe que la procédure est corrigée et qu'à l'avenir tout sera fait dans les règles.

Monsieur Lionel Tissot demande s'il y a des questions, dans la négative, il clôt ce point.

6. Communications du CODIR

Réponse au postulat de la cogest

Prise de parole de Monsieur Yves Jauner, président du CODIR

Il salue la présence de :

- Madame Carla Reynaud, responsable RH JUNOVA et AJERCO
- Madame Nathalie Lungo-Tuchschnid, chargée de communication
- Monsieur Damien Pourplanche, responsable des finances
- Monsieur François Blaser, directeur AJE AJERCO

Il informe que Monsieur Claude Borgeaud directeur de JUNOVA et secrétaire de l'AJERCO est en arrêt maladie depuis le mois de février et va faire valoir son droit à la retraite anticipée en octobre 2026. Mme Carla Reynaud et M. François Blaser ont pris la direction de l'AJERCO ad intérim.

L'intervention de Monsieur Jauner est jointe au procès-verbal (annexe 2).

Monsieur Yves Jauner demande si les membres désirent la lecture de la réponse au postulat de la Cogest. Aucune demande.

Monsieur Lionel Tissot demande s'il y a des remarques ou questions. Aucune remarque ou question.

Monsieur Vidoudez, Senarclens répond au nom de la commission de gestion et informe qu'ils sont d'accord avec la réponse du CODIR et le remercient pour tout le travail effectué pour cette réponse.

Madame Nicole Reymond, La Sarraz membre du CODIR informe que samedi passé a été inaugurée la Maison de Commune de la Sarraz où une UAPE va fonctionner avec 48 places effectives mais ce seront au départ 24 places qui vont être ouvertes au mois d'août.

Monsieur Lionel Tissot demande si l'assemblée a des questions pour le CODIR.

Madame Ruth Muller, Hautemorges demande ce qu'on entend par taux d'effort pour le nouveau tarif des AMFP

Monsieur François Blaser explique que c'est l'interprétation que fait la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) qui nous subventionne et qui doit valider notre politique tarifaire selon l'article de loi de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) sur l'accessibilité financière des places. Le taux d'effort, c'est la part de revenu alloué par les familles à l'accueil. Par exemple, si une famille gagne CHF 100'000.- par année et paie CHF 1'000.- d'accueil cela correspond à 1%. Si elle gagne CHF 500'000.- et qu'elle paie CHF 2'000.-, c'est en ordre avec la progressivité du tarif mais elle paie beaucoup moins que 1% et c'est cela que nous avons dû corriger pour les barèmes tarifaires de l'accueil familial.

Madame Ruth Muller, Hautemorges aimerait savoir ce qui a été fait faux et est-ce que cela va être en faveur des familles ?

Monsieur François Blaser explique que le taux d'effort n'avait pas été pris en compte initialement. La nouvelle proposition faite au CODIR et validée le 30 avril part à peu près sur la même courbe que celle que le Conseil Intercommunal avait validée en automne 2025 et qui comprenait un déplafonnement du tarif. Le tarif maximal est passé de CHF 100'000.- à CHF 172'000.- avec une augmentation linéaire de l'accueil, soit une augmentation sur le tarif maximal de plus de 50 %.

On a diminué la charge de l'accueil sur les bas revenus. Aujourd'hui le tarif horaire minimal payé est de CHF 2.- à partir de CHF 24'000.- de revenu et dans la proposition faite ce serait un tarif de CHF 1,80 qui serait payé à partir de CHF 31'800.-. L'excédent de charge aux communes devrait varier de CHF 4'000 sur des données financières de 2023. Un rapport a été fait par un consultant qui a été présenté et validé par le CODIR et qui a été soumis à la FAJE et une réponse est attendue pour fin juin. La nouvelle proposition respecte la même logique validée par le conseil avec une correction sur les bas revenu pour exercer le moins d'incidences possible sur les bas revenu.

Monsieur François Blaser précise qu'il donne ces chiffres de tête et qu'ils peuvent ne pas être exactes.

Monsieur Lionel Vidoudez, Senarclens demande une version mise à jour de la politique tarifaire pour la commission de gestion.

Monsieur Lionel Tissot informe qu'il a oublié de demander à l'assemblée si elle consent à ce que les personnes non assermentées et membres de la direction présentes lors de cette séance prennent la parole.

L'assemblée accepte.

La parole n'est plus demandée, Monsieur Lionel Tissot clôt la discussion.

7. Communication de la Direction AJE

Monsieur François Blaser demande s'il y a des questions sur les documents qui ont été envoyés.

En complément du rapport de gestion voici l'évolution des structures d'accueil :

En 2025 l'offre a été développée en conformité avec le plan quinquennal de développement, Une garderie préscolaire de 22 places a été ouverte : Les P'tites Bobines à Penthaz et une structure UAPE de 36 places Les Moussaillons sur Penthalaz.

Pour 2026 il y a 2 projets ; Les Funambules à La Sarraz (comme évoqué par Nicole Reymond) et l'agrandissement de l'UAPE des Bosquets à Cossonay de 12 places supplémentaires.

Pour 2027 les budgets ne sont pas encore validés, rien n'est encore fixé il y a des projets d'ouverture d'UAPE sur Cossonay de 24 places. Sur l'Isle, le projet qui était concret n'a pas pu voir le jour car les lieux n'étaient pas adaptés, mais la direction est à disposition pour étudier tout nouveau projet.

Anne-Lise Rime, l'Isle informe que la municipalité va soumettre au conseil communal en juin un crédit d'étude pour une UAPE de 24 places.

Monsieur Yves Jauner rappelle que, pour les UAPE, il faut avoir l'accord de l'ensemble des communes membres de l'association scolaire afin que le CODIR puisse de son côté valider et ensuite présenter un préavis avec les chiffres au prochain conseil intercommunal.

Monsieur François Blaser explique que l'accueil familial connaît actuellement une tendance à la baisse du nombre de places disponibles. Cette tendance est la même pour tout le canton. En 2015, on avait 55 accueillant.e.s et aujourd'hui le chiffre a baissé à 34. Cela représente une baisse d'environ 40 % alors que cet accueil représente toujours environ 30% des places du réseau. Les raisons semblent être que cette typologie d'accueil souffre d'une

représentation négative chez les parents, elle n'est pas privilégiée et elle suscite peu d'intérêt chez les potentiel.le.s candidat.e.s (sur les 150 personnes gérées à l'ARAS il n'y a que des femmes).

Nous avons agi sur trois plans (certaines de ces actions sont détaillées dans le rapport de gestion) :

1. Valoriser l'activité pour attirer des candidat.e.s et retenir les personnes qui travaillent chez nous.
2. Valoriser la qualité de l'accueil, en 2025 nos équipes de terrain ont monté un concept pédagogique qui a été introduit auprès de nos AMF (ce sont des standards de la qualité de l'accueil qui traite de questions comme l'alimentation, la communication, le mouvement, la sécurité affective).
3. La promotion auprès de la population et des politiques et vous avez tou.te.s été invité.e.s pour une séance publique le 18 juin au Château de La Sarraz. L'objectif est de promouvoir cet accueil auprès des politiques et de la population pour susciter l'intérêt des parents pour cet accueil ainsi que de susciter des candidat.e.s à l'activité. Depuis que j'ai pris mes fonctions il y a 11 mois, nous n'avons reçu aucune candidature sur l'AJERCO.

Un autre point à relever est la situation d'un enfant qui a développé une maladie après son entrée auprès de l'une de nos UAPE. On bénéficiait d'un soutien médicalisé du CMS financé par son assurance maladie. Ce soutien était voué à disparaître, mais sans soutien médicalisé, l'AJERCO ne peut pas accueillir cet enfant. Tous les organismes possibles ont été contactés et aucun soutien n'a pu être trouvé. Le CMS a arrêté son suivi, en conséquence, fin avril, le contrat d'accueil a été dénoncé ; celui-ci peut faire l'objet d'un recours de la part des parents. Le délai de fin de contrat d'accueil est au 31 juillet et le CODIR a accepté de mettre à disposition une ressource supplémentaire pour cet enfant. Après, l'accueil de cet enfant ne sera plus possible car nous ne sommes pas équipés en termes de compétences ni de dotation de personnel.

Monsieur Lionel Tissot demande s'il y a des questions ou des remarques. Dans la négative, il clôt ce point.

8. Préavis du CODIR 01/2026

Comptes de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2025

Lecture du rapport de la commission, discussions et votations

Le CODIR n'a rien à ajouter concernant ce préavis.

Lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, les discussions sont closes.

Nous passons au vote des points :

- 1.d'adopter les prélèvements et attributions aux fonds de l'exercice 2025
- 2.adopter les comptes de l'exercice 2025
- 4.de donner décharge au Comité de direction, au Directeur Finances et à la Commission de gestion.

Les points 1, 2 et 4 mentionnés ci-dessus sont acceptés à l'unanimité.

Vote du point :

3. d'adopter le rapport de gestion du réseau AJERCO de l'année 2025

Le point 3 mentionné ci-dessus est accepté à l'unanimité

Monsieur Yves Jauner remercie les membres du Conseil intercommunal pour leur confiance.

9. Préavis du CODIR 02/2026

Préavis complémentaire au budget 2026

Le CODIR n'a rien à ajouter concernant ce préavis.

Lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion et demande s'il y a des questions sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, les discussions sont closes.

Le préavis 02/2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lionel Tissot remercie la commission de gestion pour leur travail durant toute l'année, le CODIR également et la Direction AJERCO.

10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Lionel Tissot, informe qu'il y a un divers, il passe la parole à la commune de Chevilly pour la lecture de son vœu.

Madame Chantal Biesler, Chevilly informe que concernant tous les changements qui sont en cours avec le social, la commune de Chevilly a fait un vœu au sens de l'art 58 du règlement de fonctionnement du conseil intercommunal de l'AJERCO (annexe 3).

Monsieur Lionel Tissot remercie Mme Chantal Biesler et informe qu'il s'agit d'un vœu de la part de la commune de Chevilly au sens de l'art 58, le CODIR y répond dans le délai prévu à l'art 57 al 3 qui dit que le CODIR répond immédiatement ou à la séance suivante.

On parle de la nouvelle loi LSAcc, c'est une loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel qui est en révision.

Monsieur Lionel Tissot ouvre la discussion.

Monsieur Yves Jauner informe que le CODIR ne va pas répondre tout de suite. Le vœu va être analysé et une réponse sera donnée au prochain conseil. Il complète en expliquant qu'il manque des places d'accueil dans tout le canton et également dans notre région. Le CODIR est souvent sollicité par les parents et certaines communes demandent d'avancer.

Madame Anne Petermann, Cossonay membre du conseil intercommunal AJERCO et coprésidente de l'association des parents d'élèves s'inquiète du manque de questions des parents sur l'école et de leur préoccupation concernant l'accueil parascolaire. Elle propose d'améliorer la continuité entre le préscolaire et l'accueil parascolaire, notamment par une meilleure communication sur l'inscription anticipée en UAPE et une collaboration renforcée entre les réseaux d'accueil et le milieu scolaire. Elle est en contact avec des parents qui n'ont pas de place pour faire garder leurs enfants et ressentent tout leur désarroi. En tant que conseillère communale elle soutient la parentalité (annexe 4).

Monsieur Lionel Tissot imagine que cela peut être compliqué pour toutes les communes d'exposer leur point de vue à ce moment surtout que ce vœu n'a pas pu être transmis à l'avance. Ce seront des discussions qui pourront avoir lieu lors du Conseil Intercommunal d'automne lorsqu'il y aura un budget à discuter ce sera plus facile avec des chiffres de se prononcer sur les intentions des différentes communes.

Monsieur Yves Jauner explique que les chiffres vont faire réagir les communes, s'ils sont à la baisse cela ne va pas répondre aux besoins des parents. Il y a toujours un manque de place, le plan quinquennal n'est pas atteint donc il sera compliqué de répondre aux attentes de tout le monde.

Madame Ruth Muller, Hautemorges estime que si on crée des places cela va coûter cher aux communes mais qu'on n'a pas le choix. Cependant, n'y a-t-il pas des choses à améliorer au niveau de l'opérationnel en termes d'explications et de communications aux parents.

Monsieur François Blaser répond qu'il traite quotidiennement les courriers des parents, en période de remplissage, la situation sur Cossonay est particulière. On entend cette inquiétude. Il faudrait organiser des séances pour la nouvelle politique tarifaire et pour le remplissage. Les critères d'attribution des places définis par la gouvernance politique sont : 1. lieu de domicile, 2. fratrie, 3. continuité de l'accueil. On est beaucoup interpellé sur l'activité professionnelle qui ne fait pas partie de ces critères.

Madame Anne-Lise Rime, L'Isle en tant que présidente de l'AsiCoVV, et par rapport au vœu de la Commune de Chevilly répond que ce n'est pas le moment de stopper ce plan de développement, il y a encore beaucoup trop de demandes.

Monsieur Lionel Vidoudez, Senarclens aimerait rappeler que quand on regarde le taux de vacances de toutes nos structures il n'est pas à 100% occupé. Il faut que les parents soient un peu flexibles et ne veulent pas expressément le mercredi ou jeudi et acceptent de prendre le mardi ou il y a du libre.

Monsieur Lionel Tissot demande s'il y a des questions ou autre chose à ajouter. Dans la négative, il clôt la discussion sur ce vœu.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Lionel Tissot clôt la séance et remercie encore une fois la commune de Hautemorges pour son accueil.

La séance est levée à 20h07.

Le président



Lionel Tissot



La secrétaire



Nadia Presti

Prochaines dates :

L'installation des autorités aura lieu le **25 août 2026 au PAM à Cossonay.**

Commission de gestion : **3 septembre 2026**

Prochaine AG **octobre 2026 (date à définir)**

